

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-097

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise MIDITRACAGE Avenue de la Rotonde 59160 LOMME, afin de garantir le bon déroulement des travaux de marquage pour le compte de la CCHF sur Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit **au droit des travaux Place du Général de Gaulle**, et ce, durant la période **du 2 au 26 mai 2023**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par la l'entreprise MIDITRACAGE.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise MIDITRACAGE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise MIDITRACAGE, à la CCHF de Bergues et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 26 avril 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 26/04/2023
Le Maire,
Frédéric DEVOS

